

## REJOIGNEZ NOUS POUR CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DES FEMMES A NAVAL GROUP



du secteur privé.

## « Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les fem<mark>me</mark>s et les hommes »

Cette loi de décembre 1972, e<mark>t celles qui</mark> ont suivi, ne sont toujo<mark>urs pas pl</mark>einement respectées et n'ont toujours pas permis d'atteindre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

## Dans le monde du travail, les femmes représentent :



L'écart moyen de rémunération femmes/hommes est de 24 % dans le secteur privé et de 14 % dans les fonctions publiques. La pension de retraite des femmes est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.

En 2022 à Naval Group, le taux de femmes m<mark>anagers éta</mark>it seulement de 17%, l'écart de salaire moyen hommes/femmes cadres était de 6% et une seule femme figurait parmi les 10 plus hautes rémunérations!

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser dans la vie de tous les jours et dans la sphère professionnelle, la CFE-CGC fait valoir ses revendications en matière de rémunération, de carrières, d'articulation des temps de vie et de lutte contre les violences sexistes au travail.

Comme nos collègues Agnès, Anne-Cécile, Annick, Audrey, Carole, Catherine, Célia, Céline, Claudie, Erika, Estelle, Florence, Françoise, Gaëlle, Leila, Lucile, Marie-Anne, Marielle, Maryline, Nathalie, Patricia, Régine, Rymel, Sandrine, Sophie, Sylvie ou encore Véronique, la présidente de notre syndicat, rejoignez nous pour contribuer au rayonnement des femmes à Naval Group.

